

---

<b>Nombre de membres</b>	<b>Séance du 11 avril 2023</b>
<b><u>en exercice:</u></b> 15	L'an deux mille vingt-trois et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 11 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de
<b><u>Présents :</u></b> 9	<b><u>Sont présents:</u></b> Armand CALIPPE, Romain CAUCHON, Frédéric CROUTELLE, Coralie DAMONEZ, Audrey DELMOTTE, Claude EECKHOUT, Freddy HAULTCOEUR, Carole LEMATTRE-ROUTIER, Gérard PARAISOT
<b><u>Votants:</u></b> 13	<b><u>Représentés:</u></b> Christelle CAVILLON-BADIOU par Audrey DELMOTTE, Jean-Michel FLET par Claude EECKHOUT, Vanessa FREROT par Romain CAUCHON, Elodie THERRY par Carole LEMATTRE-ROUTIER
	<b><u>Excusée:</u></b> Marie-Christine CRUSEL
	<b><u>Absent:</u></b> François HEDOUIN
	<b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Romain CAUCHON

---

Monsieur le maire soumet au vote le compte rendu du 20 février 2023 qui est approuvé à l'unanimité

#### 1 - VOTE DES TAUX 2023 - DE202334

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe d'habitation : 16.35 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.62%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.70 %
- cotisation foncière des entreprises : 13.12 %

Accepté à l'unanimité

**Information :** Monsieur le Maire informe le conseil sur différents travaux et propose dans la lecture du budget à venir :

- 45 vitrages seraient à remplacer à l'Eglise de Moyenneville, coût environ 12000 €
  - le Bâtiment à pompes de Bienfay : il faut s'assurer de son utilité avant d'engager des frais. Un chiffrage à 1000 € pour une simple réparation. Le chiffrage pour la mise en place de tôles bac acier sera demandé.
  - le bâtiment à pompes de Bouillancourt sous Miannay 800 €.
  - La toiture de la salle des fêtes est à refaire : en attente de réponse de l'architecte pour les disponibilités.
  - Fêtes et cérémonies : le CCAS et APEM80 sont d'accord pour aider à l'organisation de la fête 2023. Il n'y a que 2 barnums sur 4 par rapport aux autres années. Une location de barnum coûte 1600 €
- La commission des fêtes et cérémonies prendra les orientations prochainement

- Aire de jeux : 2 sociétés ont été contactées Ludicité et RENOV 'SPORT.  
Le conseil a décidé de développer le projet avec RENOV SPORT apportant le plus d'activité intergénérationnelles

## 2 - Vote du budget primitif - Moyenneville - DE202329

Le Maire laisse la parole à Mme Delmotte qui présente le budget primitif  
Il s'équilibre en recette et dépenses en fonctionnement et investissement à :

En recettes à la somme de : 1 487 487.58 Euros

En dépenses à la somme de : 1 487 487.58 Euros

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	502 718.82
012	Charges de personnel et frais assimilés	234 762.00
014	Atténuations de produits	30 296.00
65	Autres charges de gestion courante	56 994.00
66	Charges financières	4 400.00
67	Charges spécifiques	700.00
023	Virement à la section d'investissement	148 919.59
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 747.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>994 537.41</b>

#### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	15 095.00
73	Impôts et taxes	280 045.00
74	Dotations et participations	201 915.62
75	Autres produits de gestion courante	23 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	621.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	473 860.79
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>994 537.41</b>



#### 4- Autorisation donnée au Maire pour toutes demandes de subventions - DE202332

Le Conseil autorise le Maire à faire des demandes de subventions pour tous les projets concernant la commune.

Il accepte qu'il signe les documents concernant ces subventions sans pour autant devoir repasser en Conseil.

Monsieur le Maire informera les conseillers par mail si une réunion de Conseil n'est pas programmée.

#### 5 - DEMANDE SUBVENTION A L'ETAT : AMENDES DE POLICES - DE202333

Après accord du Conseil Départemental pour les travaux sur la RD 86 à Bouillancourt sous Miannay, Le Conseil décide de demander une subvention à l'Etat au titre des amendes.

Montant des devis :	44 825.30 HT	soit 53 790.36 TTC
Subvention Amendes de Police : 30% :	13 447.59	
Fonds propres :	31 377.71	
+ TVA	8 965.09	

Le Conseil accepte à l'unanimité que le Maire fasse la demande de subvention au titre des amendes de Police et l'autorise à signer tout document concernant cette demande.

Une participation financière est demandée à la commune de Miannay à hauteur de 15% du reste à charge de la commune pour l'aménagement.

Concernant les travaux de bordurages rue de Béhen, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de demander à la Communauté de Communes un fonds de concours et de signer tout document s'y référant.

La commune délibère favorablement sur la reprise de concession du cimetière de Bouillancourt.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 une mutuelle sera proposée aux agents comme le stipule la loi

Monsieur Frédéric Croutelle informe que le panneau rue de Gamaches pour la priorité à droite de la rue d'Er court n'est pas visible. Il est trop loin du carrefour, il devrait être à 30m. Les agents communaux auront la charge de le déplacer.

Madame Coralie Damonez interroge sur les boîtes à livres. Elles sont en peinture et devraient être mise en place dans les semaines à venir.

Une sera placée devant l'école, côté place et non à l'abris bus de la salle des fêtes, les autres aux arrêts de bus de Bienfay et Bouillancourt. Celle de Bouillancourt pourrait être déplacée sur l'ancienne mare après les aménagements prévus par la CCV dans le cadre du développement de la vallée de la Trie.

Monsieur Claude Eeckhout demande de mettre en place une protection à l'église car des pierres sont tombées. Il faut interroger les architectes des bâtiments de France à ce sujet, pour la protection des piétons mais aussi pour la préservation de l'édifice.

Un courrier aux monuments historique sera envoyé.

Monsieur Romain Cauchon informe qu'une société de nettoyage a été contactée, Clean Pigeons dans l'Essonne, pour l'Eglise de Bouillancourt qui est remplie « d'excréments de pigeons » Le coût serait environ de 12 000 €

Les pigeons ne peuvent plus rentrer après que les agents communaux aient mit du grillage en guise de caches-moineaux mais ce qu'ils ont sali doit être nettoyé.

Ce nettoyage ne peut être réalisé que par des professionnels étant donné sa dangerosité bactérienne.

Le parvis de l'entrée de l'Eglise de Bouillancourt sera nettoyé, il est glissant.

Monsieur Armand Calippe demande si l'aménagement des trottoirs pour les futurs maisons (rue de miannay par exemple) est en prévision.

Réponse : oui

Fin de la séance à 21h20